



Objectif :

Être capable de :

- Prendre en compte les dernières réformes sociales et fiscales.
- Évaluer l'incidence de ces modifications sur la paie et les déclarations sociales
- Actualiser ses connaissances en paie



Pour qui : Responsable Paie - Gestionnaires Paie - Assistant RH



Prérequis : Bonne connaissance du métier de la paie



Durée : 1 jour (7 heures)



Formateur : Consultant Expert en Paie anime la totalité de la formation



Moyens :

Nos salles sont équipées de système de projection de l'écran du formateur.
Remis : support de cours



Méthode pédagogique : Introduction et présentation de chaque module en simulant les bénéfiques métiers de la mise en œuvre des concepts.

Mise en œuvre d'études de cas adaptés au contexte des stagiaires. Méthode participative et active favorisant les échanges entre participants.



Évaluation des compétences :

- Mises en situation réalisées au cours de la formation
- Bilan des acquis avec le formateur

Le programme est élaboré en fonction de l'actualité du moment. Le programme ci-dessous est donné à titre d'exemple.

Les nouvelles valeurs de la paie

- Le SMIC
- Les plafonds de la sécurité sociale
- La saisie arrêt sur salaire

Les frais professionnels et les avantages en nature

- Les avantages en nature et les frais professionnels
- Les titres restaurant
- Le nouvel avantage en nature véhicule électrique
- Le nouveau forfait « mobilités durables »

Le prélèvement à la source

- La grille des taux neutres
- Le salaire net imposable des apprentis et des stagiaires

La réforme de l'assurance chômage

- Le bonus-malus
- La taxe forfaitaire CDD d'usage

L'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires

Les différentes taxes

- La formation professionnelle et la taxe d'apprentissage
- La déclaration des travailleurs handicapés

Loi pacte : la réforme des effectifs

Les modalités du calcul de la réduction Fillon

La prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Les contrats particuliers

- Les apprentis
- Les contrats de professionnalisation
- La gratification des stagiaires

Les arrêts de travail

- Le temps partiel thérapeutique
- Le congé de paternité supplémentaire
- La disparition des IJSS majorées
- Le congé de proche aidant

L'égalité homme-femme : obligations